



DOSSIER D'INSCRIPTION 2022 - 2023

<p>Conservatoire de Musique Place Charles de Gaulle 55200 COMMERCY tél : 03 29 91 62 46 mail : conservatoiredemusique@commercy.fr</p>	<p>Mairie de Commercy Château Stanislas B.P. 90081 55205 COMMERCY Cedex tél : 03 29 91 02 18</p>
--	---

Le Conservatoire est une unité de la Direction de l'Animation du Territoire de la Ville de Commercy.

Cet établissement d'enseignement artistique spécialisé est un Conservatoire à rayonnement communal (CRC) agréé par le Ministère de la Culture pour son organisation pédagogique.

Situé Place Charles de Gaulle à la Maison de la Musique, le Conservatoire accueille toutes les personnes souhaitant pratiquer une activité musicale dès le 1er âge avec le Bébéveil et propose un large éventail d'instruments et d'ensembles musicaux. Les élèves peuvent entreprendre dès l'entrée au CE1, un cursus diplômant débouchant sur le Certificat d'Études Musicales ou un cursus non diplômant en fonction des compétences acquises.

Les demandes d'admission se font chaque année à l'aide du dossier ci-joint **à partir du mois de juin**. Les dossiers dûment complétés, devront être retournés au secrétariat dans les délais, munis des justificatifs demandés.

LES DIFFÉRENTES DISCIPLINES ENSEIGNÉES

Les pratiques individuelles

Chant
Piano - Piano Musiques Actuelles
Clarinette
Flûte traversière
Guitare classique
Guitare Basse / Contrebasse
Guitare électrique
Percussions
Saxophone
Trombone - Tuba
Trompette - Cornet
Violon - Alto
Violoncelle
Contrebasse

Les pratiques collectives

➤ Ensembles de classe

Ensemble de clarinettes	Ensemble de violons/altos
Ensemble de cuivres	Ensemble de voix
Ensemble de flûtes traversières	
Ensemble de guitares	
Ensemble de percussions	
Ensemble de saxophones	

➤ Orchestres/Choeurs

Orchestre YaKaJouer (initiation)	Choeur Ados
Orchestre à cordes	Ensemble Vocal Enfants
Orchestre à vent / Big Band	Ensemble Vocal Adultes
Orchestre d'Harmonie / Fanfare	

➤ Ateliers thématiques

Atelier Coaching (pour les groupes constitués)
Atelier de musiques actuelles
Batucada (percussions de rue Karimba-Samba)
Djembé Enfants / Adultes
Guitare et chansons
Musique de chambre
Musique et Handicap
Musique Assistée par Ordinateur

➤ Formations musicales

Béb'Éveil
Éveil Musical
Formation Musicale
Pratique vocale Enfant
M.A.O. (Musique Assistée par Ordinateur)
Culture Musicale
Culture Jazz
Formation Musicale adulte

mais aussi

La découverte des instruments

Itinéraire de découverte des instruments enseignés au CRC de Commercy à partir du CP.

Ces activités ont lieu : **Maison de la Musique, place Charles de Gaulle
Salle Ray Charles, Site Monplaisir**

ORGANISATION DES ÉTUDES

PARCOURS DECOUVERTE

Béb'Éveil - 30 mn
de 18 mois (né avant le 01/03/20120)
à la petite section de maternelle

Éveil 1
Moyenne et Grande section de
maternelle
01 h

Éveil 2
CP
01 h

Découverte des instruments
4 séances par instrument
À partir du CP
30 mn

PARCOURS DIPLOMANT

à partir du CE1

Cycle I

pratique instrumentale -
30 mn
+ formation musicale - 1 h
+ pratique vocale - 1 h

**Certificat
de fin de 1er cycle**



Cycle II

pratique instrumentale - 45 mn
+ formation musicale - 1 h 30
+ pratique collective - 1 h
minimum

**Brevet
d'Études Musicales**



Cycle III

pratique instrumentale - 1 h
+ formation musicale - 1 h
+ modules : culture musicale, culture
jazz et Musique Assistée par
Ordinateur
18 h/an par module
+ pratiques collectives - 1 h
minimum

**Certificat
d'Études Musicales**



PARCOURS NON DIPLOMANT

à partir de 15 ans (né avant le 1er janvier 2008)
ou après l'obtention du Brevet d'Études Musicales
NB : la durée de la pratique instrumentale est de 30 mn

EXTRAITS DES RÉGLEMENTS DES ETUDES ET INTERIEUR

L'assiduité aux cours et le travail individuel à la maison sont deux conditions indispensables à la réussite des études musicales.
Chaque élève doit fournir un travail personnel journalier afin de progresser dans le cursus d'éducation musicale.

Dans le cadre d'un CURSUS DIPLOMANT, la **Formation Musicale et la pratique collective** sont des disciplines obligatoires qui sont directement liées à la pratique instrumentale. Elles ne sont pas facturées.
Les absences à ces cours devront être justifiées.

Tout élève demandant son **inscription en cours d'année** peut être admis au Conservatoire de Musique en cursus diplômant s'il justifie d'une pratique musicale antérieure. Il sera alors accepté en fonction des places disponibles dans la discipline choisie.

Les orientations pédagogiques du Conservatoire qui visent à l'épanouissement de l'élève peuvent parfois modifier les horaires de cours pour cause de répétition collective ou de concert.

L'élève s'engage à participer à ces activités lorsqu'il sera sollicité.

Le Conservatoire de Musique fonctionne comme un établissement scolaire et suit le même calendrier.

Toutefois, lorsque les congés scolaires débutent un samedi, les cours sont assurés jusqu'au samedi soir.

Les inscriptions sont prises sur l'année et valent acceptation du règlement intérieur et du règlement des études.

INFORMATIONS REDEVANCES

Pour rendre accessible l'apprentissage de la musique, la Ville de Commercy a choisi de facturer aux élèves qu'une partie du coût de l'enseignement.

- ➔ La facturation est prévue pour l'année entière dès lors que l'élève est inscrit.
- ➔ En cas de déménagement en cours d'année, la redevance sera minorée ou majorée en fonction de la nouvelle résidence.
- ➔ Tout changement ayant une incidence sur la facturation doit être signalé soit par courrier à Monsieur le Maire, soit via le formulaire de contact disponible sur le site de la Ville www.commercy.fr (seules ces demandes seront recevables).

Les Réductions sur redevances

- Plusieurs collectivités accordent des remises sur les redevances pouvant atteindre 50 % (cf page 8).
- La Ville de Commercy accorde une remise de 50 % sur la redevance de tout élève membre de l'**Orchestre de Commercy**
Deux conditions :
 - l'élève pratique le même instrument en cours individuel ou collectif au Conservatoire de Musique et dans l'Association,
 - l'élève doit être assidu en cours individuel ou collectif du Conservatoire, aux répétitions et aux sorties officielles de l'Association.
- Pour les familles inscrivant 3 élèves au Conservatoire de Musique, un abattement de 50 % sera appliqué sur la redevance la plus élevée (hors location de l'instrument) **et sur un seul instrument dans le cas où l'élève en pratique plusieurs** (pour une famille comportant 4 élèves inscrits, le même raisonnement est appliqué pour les deux redevances les plus élevées).
Cette réduction s'applique pour le nombre d'élèves par famille et non pour le nombre d'instruments pratiqués.

Bourses d'enseignement musical

La Ville de Commercy a mis en place une bourse d'enseignement musical qui est attribuée en fonction des revenus de la famille.

grille 2022 – 2023

NOMBRE DE PERSONNES DANS LA FAMILLE ⁽¹⁾						BOURSE 2022 - 2023 (en euros)	
1	2	3	4	5	6 et +	Montant de la bourse en %	Reste à payer par la famille en %
REVENUS (en €) DE LA FAMILLE COMPRIS ENTRE ⁽²⁾							
0 et 651	0 et 867	0 et 1084	0 et 1301	0 et 1517	0 et 1734	80	20
1192	1408	1624	1872	2059	2304	50	50
1408	1872	2114	2304	2574	2814	40	60
-	-	2385	2574	2819	3036	30	70
-	-	-	2982	3200	3388	20	80
-	-	-	-	3388	3577	10	90

Ces bourses ne peuvent être attribuées qu'aux élèves du Conservatoire de Musique résidant à Commercy.

Cette bourse sera immédiatement supprimée dès lors que l'élève est absent aux cours la moitié ou plus du trimestre, sans justificatif.

(1) nombre de personnes inscrits sur l'avis d'imposition de référence,

(2) Revenu indiqué sur la ligne "revenu global brut" figurant sur l'avis d'imposition 2022 (revenus 2021) / 12

TARIFS DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE COMMERCY

	- Bèb'éveil - Éveil musical	- Formation musicale - Pratique collective - Découverte des instruments - Prépa bac - option musique	Pratique individuelle (<i>chant ou instrument</i>)	Location d'instrument à cordes et à vent
TARIFS DE BASE				
Païement mensuel	22,80	29,45	168,65	23,75
MONTANT DES REDUCTIONS				
POUR TOUS LES COMMERCIENS	50,00%**	50,00%**	50,00%**	
POUR LES MOINS DE 26 ANS sans emploi (nés après le 31/12/1995) :				
➤ De la communauté de Communes Commercy Void Vaucouleurs (CVV)	30,00%	30,00%	30,00%	
➤ Extérieur à la Communauté de Communes CVV dont la famille paye une TP/TFNB/CFE à Commercy	25,00%	25,00%	25,00%	
➤ De la Communauté de Communes Côtes de Meuse Woevre	40 €/an*		150 €/an*	
➤ Du Grand Euville	15,00%*	15,00%*	15,00%*	

*base 2022-2023 : sous réserve de confirmation de la participation de la collectivité concernée,

** ces réductions tiennent compte de la participation de 30 % de la Communauté de Communes CVV pour les -26 ans sans emploi (nés après le 31/12/1996)